

A mon avis, il est temps que le gouvernement s'occupe de cette question et prenne des mesures au lieu de parler constamment parce que, même s'il fait beaucoup de déclarations et adopte de nombreux programmes, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il s'attaque vraiment au problème. Il y a beaucoup de différence entre de bonnes intentions et des programmes efficaces. Je suis certain que nous avons tous entendu dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions, mais il y a des choses bien plus souhaitables qui sont elles aussi pavées de bonnes intentions. Je ne veux pas mettre en doute les intentions du ministre ou son désir de satisfaire les besoins en matière d'habitation, mais, comme d'autres membres de mon parti, je mets en doute la façon dont il élabore le programme qu'il a annoncé tellement de fois à la Chambre.

Je vois que le temps passe. J'aimerais mentionner certains des obstacles qui empêchent l'élaboration d'un programme valable et efficace destiné à fournir aux Canadiens, des logements convenables à un coût raisonnable. Je les mentionnerai assez brièvement. D'abord, il y a le problème fondamental de l'inflation.

Pendant les débats sur le budget ces dernières années, le ministre des Finances (M. Turner) a indiqué souvent que son principal objectif était de lutter contre deux problèmes, soit le chômage et l'inflation. Cependant, plus il en parle, moins on accomplit de progrès pour ce qui est d'affronter le problème et de juguler l'inflation. A mon avis, le gouvernement a maintenant renoncé à cet objectif.

Malgré les discussions organisées par le gouvernement ces derniers mois pour obtenir un consensus, il a été incapable de prouver que son programme de consensus réussira à résoudre le problème de l'inflation. J'affirme donc que le gouvernement a abandonné la partie. C'est peut-être l'une des raisons de son retard à présenter le budget, comme on l'a annoncé. Le gouvernement prétend que ce retard est attribuable à l'absence du premier ministre (M. Trudeau). Combien longtemps encore le Canada sera-t-il au dernier rang sur la liste des priorités du gouvernement? Il est arrivé bien souvent, lors d'un débat à la Chambre sur une question très importante, que le premier ministre ait dû s'absenter alors qu'il aurait dû présenter des propositions à la Chambre, relever les défis lancés par l'opposition et répondre aux questions.

Au lieu d'être ici, le premier ministre choisit d'être ailleurs. C'est une tendance qui s'est manifestée ces derniers mois et semble même être apparue il y a deux ou trois ans. A mon avis, il est temps que le premier ministre et les ministres se mettent à administrer leurs ministères pour leur donner une véritable orientation, d'abord, mais aussi pour montrer aux Canadiens qu'ils font quelque chose de valable, pour le bien du pays.

Le deuxième obstacle, c'est le taux d'intérêt élevé et croissant. Il m'est inutile de m'étendre là-dessus, car on en a longuement discuté jusqu'ici. J'aimerais toutefois faire remarquer qu'en dépit de l'importance accordée à la hausse constante des taux d'intérêt le gouvernement n'a absolument rien fait pour garantir aux gens un prêt hypothécaire leur permettant de se construire une maison. Il n'y a aucun allègement fiscal pour cela.

On a proposé diverses formules permettant de déduire, aux fins de l'impôt, les taux d'intérêt supérieurs à un pourcentage donné. Or, le gouvernement a constamment rejeté cette proposition. Je crois que c'est l'un des domaines où un effort réel pourrait être fait à l'intention de ceux qui s'efforcent honnêtement de trouver un logement convenable.

### Les subsides

● (1540)

Aucun allègement fiscal n'est prévu. Le ministre a ri quand on a parlé des formalités bureaucratiques, mais selon moi ces formalités à divers paliers de gouvernement et dans différents organismes ont découragé à la fois les entrepreneurs et les acheteurs éventuels. Ce n'est que restriction sur restriction, les règlements s'ajoutent les uns aux autres jusqu'à ce que la procédure semble si compliquée et si longue que beaucoup se disent que cela n'en vaut pas la peine et abandonnent, dégoûtés et désespérés.

En Colombie-Britannique, le coût élevé et la pénurie des terrains rendent la construction d'habitations impossible. Les citoyens ont de la difficulté à se trouver un logement convenable, que ce soit en le louant ou en l'achetant, pour se loger eux-mêmes et leur famille.

Des restrictions sont imposées aux programmes fédéraux. J'aimerais consigner au compte rendu un passage d'une lettre que j'ai reçue. J'ai déjà parlé de la déclaration du ministre selon laquelle les formalités administratives ne causent aucun problème. Cette lettre concerne une demande qui a été présentée et on y dit que non seulement on a conseillé aux auteurs de la demande de ne pas se lancer dans ce genre d'entreprise, mais que la SCHL a par la suite refusé leur demande, bien que la municipalité ait fait bon accueil à l'ensemble du projet.

Le ministre se prend peut-être au jeu de ses propos grandiloquents, mais cela ne résoudra pas le problème ni la question des restrictions et de chinoiseries administratives qui entourent l'activité de la SCHL et celle d'autres programmes; les gens se lassent de plus en plus et abandonnent en raison de la confusion qui existe et du temps perdu à essayer de mener à bien les programmes. Je pourrais entrer dans les détails de certaines restrictions, mais je vais m'en garder parce qu'il en a déjà été question à d'autres occasions.

Le plafond des hypothèques accordées par région est trop bas et dans certains cas, les divisions existant entre les régions sont si arbitraires qu'elles en sont—j'allais dire «stupides» mais on m'a dit de ne pas utiliser ce mot—disons «ridicules». Elles sont totalement injustifiées. Il me semble que la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait étudier de plus près cette question et s'assurer que les plafonds sont adéquats pour satisfaire les besoins de chaque région. Par exemple, je citerai le cas d'un jeune couple de Winnipeg qui voulait se faire bâtir une maison. Si je ne m'abuse, on a à ce moment-là élevé le plafond hypothécaire à \$33,000. Le lotissement était loué à un organisme et la SCHL a déclaré que ce lotissement valait \$15,000, s'attendant que ce jeune couple se décide à faire construire avec ce plafond de \$33,000. Je maintiens qu'il en va de même dans tout le pays.

Il y a une autre difficulté: la SCHL exige un taux fixe d'intérêt au lieu d'un taux flottant. Je voudrais maintenant vous lire un extrait d'une lettre que je viens de recevoir. D'après cette lettre les compagnies de fiducie et les banques ont du mal à obtenir des prêts garantis de la SCHL parce que celle-ci n'accepte pas les taux variables et exige un taux fixe.

Toutes ces restrictions nous empêchent d'atteindre notre objectif, c'est-à-dire d'offrir à tous les Canadiens un logement convenable. Pour couronner le tout, le ministre dit qu'il a consacré de grosses sommes à ce programme. Il semble que, d'après lui, il ait consacré des fonds illimités à cela. Pourtant, les promoteurs et les particuliers trouvent qu'il est absolument impossible de se procurer de l'argent à l'heure actuelle.